

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

### **QUESTION N°2024-154**

**URBANISME:** OPERATION CENTRE-VILLE — ILOT H5A - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET — CREATION D'UNE COMMISSION

#### **RAPPORTEUR:**

Benoît ROUSSEL

Maire de la Ville d'Arques

## Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite poursuivre l'aménagement de son centre-ville,

Considérant qu'il y a un enjeu de réaliser un aménagement urbain de qualité pour l'îlot H5A,

**Considérant** que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permet de solliciter l'initiative privée afin de faire émerger des propositions en adéquations avec le territoire,

### Après avoir entendu son rapporteur,

<u>ARTICLE 1</u>: **SE PRONONCE** favorablement sur le recours à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'îlot H5A,

**ARTICLE 2 : DESIGNE** les membres de la Commission AD HOC chargée d'évaluer les propositions relatives à cette AMI pour l'îlot H5A. Cette commission se réunira au tant que nécessaire au fil de la procédure.

Les membres de la commission sont :

Monsieur le Maire Président,

Les membres de la commission municipale urbanisme – travaux : M LAMIRAND, M CANLER, M LARDEUR, Mme KOCLEGA, Mme SAUDEMONT

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

Un technicien de l'AUD

Un technicien du CAUE

Techniciens de la ville

**ARTICLE 3: AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités relatives à l'opération.

<u>ARTICLE 4 :</u> RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

# **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

- Votes favorables

- Votes défavorables

Sébastien DUCHATEAU

- Abstentions

24 0 0

Le secrétaire de séance,

D'AROUES \*

Fait à ARQUES Le 16 décembre 2024

Le Maire, Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture le 2024 et publication ou

Benoît ROUSSEL



### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

# VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

#### Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal:

Mesdames et Messieurs: — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT — Jean-Pierre LAMIRAND — Christine COURBOT — Stéphane FINARD — Cécile CARON — Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT — Joël DUQUENOY — Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR — Olivier JUSTIN — Isabelle CLABAUX — Johnny WALLART — Sébastien BERNARD — Sébastien DUCHATEAU — Hélène FAYEULLE — Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART — Laurence DELAVAL — Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM — Alexandrina DA SILVA — Arnaud WILQUIN — Francis PRED'HOMME — Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents pour la question 2024-134, 22 présents à partir de la question n°2024-135
- 5 absents non excusés
- 2 absents excusés avec pouvoir
- 0 absent excusé sans pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.